



# Règlement du challenge de la data 2024

Première édition – IUT de Tours

19 février 2024 – 23 février 2024

## 1. Principe du challenge et respect du règlement

Le challenge de la data Inter-IUT confronte pour sa première édition les troisièmes années de BUT information-communication option Information Numérique dans les Organisations. (INO)

Pour cette première édition les étudiant.e.s en INO3 de L'IUT de Tours accueillent Les étudiant.e.s INO3 de l'IUT de Bordeaux .

Le challenge a été mis en place par Maryse rizza et Nathalie Pinède conséutivement Maîtresse de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à L'IUT de Tours et Professeure des Universités en Sciences de l'Information et de la Communication à l'IUT de Bordeaux. Cette première édition accueille pour commanditaire l'organisation nationale SNCF qui après discussion avec l'équipe pédagogique à créer une commande et attend des étudiants qu'iel.les puissent démontrer l'apprentissage de leurs compétences en data management, en data visualisation et en communication.

## 2. Dévoilement du sujet

Lundi 19 février 2024 à 8h00 sera dévoilé le sujet du challenge de la Data 2024 comprenant les livrables attendus par le commanditaire par mail adressé aux enseignants référents des IUT participants et par publication sur le site web à l'adresse suivante :

<https://ChallengeData.infonum-tours.fr/>

### 3. Règles de confidentialité

Les étudiants doivent se conformer aux exigences de confidentialité du commanditaire.

Les enseignant.e.s référent.e.s des IUT participants seront informés de ces exigences particulières au moment du dévoilement du sujet. À partir du dévoilement du sujet jusqu'à la fin du Challenge de la Data, il est strictement interdit aux étudiant.e.s de prendre directement contact avec la structure sponsor ou une entité rattachée. Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification immédiate de l'équipe.

### 4. Questions au commanditaire

Du lundi 19 février et jusqu'au jeudi 22 février 2024, les enseignant.e.s référent.e.s des IUT participant.e.s peuvent transmettre des questions au commanditaire.

Une question par jour et par groupe est autorisée. Elles seront prises chaque jour jusqu'à 17h00 et les réponses seront communiquées aux enseignant référents le lendemain à 9h00.

**Les questions et les réponses sont partagées entre les équipes.**

### 5. ENVOI DES DOSSIERS FINALISTES

Les équipes participantes devront faire parvenir leur dossier au plus tard le jeudi 22 février 2023 à 11h, par courriel adressé obligatoirement à l'adresse mail suivante

[maryse.rizza@univ-tours.fr](mailto:maryse.rizza@univ-tours.fr) avec demande d'accusé de réception.

Le mail doit également contenir le nom de l'équipe et le nom des étudiant.e.s qui les composent. **Les dossiers sont anonymes, seul le nom de l'équipe et l'IUT de provenance apparaît.**

### 6. CONTENU DU DOSSIER

Le contenu du dossier à fournir par chaque équipe finaliste est le suivant :

- Les équipes devront produire 4 livrables obligatoires :
  1. **Un jeu de données** : Les équipes devront créer un jeu de données pertinent en lien avec le sujet du challenge. Ce jeu de données devra être structuré, cohérent et de préférence accompagné d'une documentation décrivant les données.
  2. **Une visualisation** : Les équipes devront réaliser une visualisation de leurs données, si possible interactive, permettant de mettre en évidence des tendances, des corrélations ou des informations clés du sujet traité.
  3. **Un data paper** : Les équipes devront rédiger un data paper d'une longueur maximale de 10 pages, décrivant la démarche suivie, les sources de données utilisées, les techniques et outils employés pour le traitement des données, ainsi que les conclusions tirées de l'analyse.

#### 4. Une stratégie de communication qui s'appuie sur les datavisualisations pour convaincre les élus

Les équipes seront évaluées sur la qualité et la pertinence de leurs livrables, ainsi que sur la clarté et l'originalité de leur présentation. Le jury tiendra compte de la cohérence des données, de la pertinence de la visualisation et de la qualité rédactionnelle du data paper.

La stratégie de communication sera évaluée sur les objectifs et les arguments qui en découlent.

Les présentations dureront au maximum 15 minutes, suivies de 10 minutes de questions-réponses. La note prendra en compte les 4 livrables plus la présentation finale.

Les paragraphes suivants précisent les attendus précis de ces livrables.

##### 1. Jeu de données

a. Pertinence et qualité des données : Le jeu de données doit être pertinent par rapport au sujet proposé par le commanditaire et doit provenir de sources fiables et vérifiables. Les données doivent être exactes, complètes et actualisées. Les opérations réalisées doivent être expliquées et documentées.

b. Structuration des données : Les données doivent être organisées de manière structurée et cohérente, facilitant leur analyse et leur exploitation. Les participants doivent s'assurer que les données soient bien nettoyées, dépourvues de valeurs manquantes ou incohérentes.

c. Documentation : Les participants doivent fournir une documentation détaillée décrivant les différentes variables et les sources des données utilisées. Cette documentation doit également préciser les méthodes de collecte, de nettoyage et de prétraitement des données.

d. Format : Le jeu de données doit être fourni dans un format ouvert et largement utilisé, tel que CSV, JSON ou XML.

##### 2. Visualisation

a. Pertinence : La visualisation doit mettre en évidence des informations clés, des tendances ou des corrélations pertinentes pour le sujet traité. Elle doit permettre une meilleure compréhension des données et de leurs implications.

b. Clarté et lisibilité : La visualisation doit être claire, lisible et bien organisée, permettant aux utilisateurs de comprendre facilement les informations présentées. Les légendes, les titres et les axes doivent être précis et explicites.

c. Esthétique : La visualisation doit être esthétiquement plaisante et professionnelle. Les participants doivent faire attention à la sélection des couleurs, des polices de caractères et des éléments graphiques.

d. Interactivité (si possible) : Si possible, la visualisation doit être interactive, permettant aux utilisateurs d'explorer les données et d'obtenir des informations supplémentaires en fonction de leurs choix ou actions. Les visualisations qui s'appuient sur les potentialités du web seront

valorisées. Il est possible d'utiliser des outils en ligne mais les réalisations fonctionnant sur des technologies les plus ouvertes et les plus aisément réutilisables seront valorisées par le jury.

e. Utilisabilité : la visualisation produite doit être immédiatement réutilisable par le commanditaire et répondre spécifiquement aux besoins exprimés par ce dernier.

f. Outils et technologies : Les participants sont libres de choisir les outils et les technologies qu'ils jugent appropriés pour réaliser leur visualisation. Toutefois, la visualisation doit être compatible avec les navigateurs web courants et facilement accessible en ligne.

### 3. Data paper

a. Structure : Le data paper doit être organisé de manière claire et logique, incluant une introduction, une description des données, une présentation des méthodes et des outils employés, une analyse des résultats obtenus et une conclusion. Il est possible de suivre les règles et conseils pour la rédaction des data papers scientifiques notamment ceux donnés par la RFSIC (Kembellec, Le Deuff, 2022).

b. Contenu : Le data paper doit décrire en détail la démarche suivie par l'équipe, les sources de données utilisées, les techniques et outils employés pour le traitement et l'analyse des données, ainsi que les conclusions tirées de l'analyse. Si les données utilisées sont disponibles sur des entrepôts de données, il faut les citer correctement en mentionnant leur DOI.

c. Qualité rédactionnelle : Le data paper doit être rédigé de manière claire, concise et précise. Il doit respecter les règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe. Les références bibliographiques doivent être correctement citées et formatées selon les normes en vigueur.

d. Longueur : Le data paper ne doit pas dépasser les 30 000 signes espaces compris. Les tableaux, les figures et les références bibliographiques sont compris dans les 30 000 signes.

e. Format : Le data paper doit être fourni dans un format de type traitement de texte ou en markdown avec un export en pdf. Il faudra veiller à une lisibilité et intelligibilité du document.

### 4. Stratégie d'influence et argumentaire

- a. Le positionnement de l'organisation face au sujet
- b. Les objectifs de communication compris lors de la prise en compte du sujet
- c. Les datavisualisations développées en fonction des objectifs
- d. Les arguments utilisés pour convaincre.
- e. Il s'agit d'une stratégie d'influence décisionnelle et NON promotionnelle, il est donc indispensable de prévoir un support clair à l'image de l'entreprise.

Tous les fichiers transmis sont obligatoirement au format PDF.

Les dossiers ne respectant pas les volumes maximum, le format demandé ou les consignes d'envoi ne seront pas admis à concourir et ne seront donc pas transmis aux membres du jury.

## 7. RÈGLES DE TYPOGRAPHIE ET D'ANONYMAT À RESPECTER

- Police : Calibri Light 12 pour le corps du texte,
- Libre pour les titres, intertitres, schémas et pages de garde
- Marges : toutes marges de 2 cm minimum
- Interligne : 1.15

Les documents étant destinés à être anonymes, le nom de l'établissement et les noms des étudiant.e.s ne doivent pas apparaître sur les documents mais doivent être précisés dans le mail d'envoi.

## 8. RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

Toute citation d'un document ou partie d'un document doit figurer entre guillemets et être immédiatement suivie de l'indication de la source. Le non-respect de cette consigne entraîne la disqualification immédiate et complète de l'équipe.

## 9. DÉROULEMENT DE LA FINALE

Le jour de la finale, le vendredi 23 février 2024, l'ordre de passage des 8 équipes est tiré au sort en début de séance. Chaque équipe dispose de 15 minutes pour présenter ses travaux qui s'appuient sur une présentation assistée par ordinateur. Chaque présentation orale est suivie des questions du jury, pendant 10 minutes environ. **Les questions du jury ne doivent pas comporter une évaluation, encore moins une critique de la présentation : elles ont pour but d'amener l'équipe à préciser ou à compléter un point, voire de revenir sur une éventuelle erreur.**

## 10. COMPOSITION DU JURY

Un jury est constitué afin d'évaluer d'une part les dossiers anonymes envoyés par les équipes finalistes et d'autre part la présentation orale des travaux par chaque équipe finaliste dans les conditions fixées au point 10. Idéalement, le jury est composé de 5 à 6 personnes, avec 2 ou 3 représentants du commanditaire et 3 professionnels de la data. L'IUT organisateur transmet aux membres du jury l'ensemble des documents nécessaires aux travaux de délibération, à savoir dossiers anonymes et grilles d'évaluation.

## 11. ÉVALUATION DES DOSSIERS ECRITS ET DES PRÉSENTATIONS ORALES

**Les dossiers anonymes envoyés par les équipes finalistes sont transmis par mail le jeudi 22 février 2024 à 12H par l'IUT organisateur aux membres du jury avec la grille d'évaluation des dossiers.**

En retour, le jury transmet aux membres de l'IUT organisateur, au plus tard pour le Jeudi 22 février à 18h, les grilles d'évaluation, obligatoirement complétées, de chaque dossier (6 au total). Le classement attribué à chaque dossier anonyme est irréfragable et définitif. Il ne peut être modifié lors des travaux de délibération du jury le jour de la finale.

Lors de la finale du 23 février, pour chaque équipe, le secrétariat du jury relève les classements attribués à la présentation orale et les appréciations formulées par tous les membres du jury. Il établit un premier classement général des équipes à partir du classement obtenu par chaque équipe sur le dossier anonyme et du classement obtenu sur la présentation orale. Le jury délibère ensuite sur ce premier classement et désigne l'équipe gagnante.

L'IUT organisateur, après la proclamation des résultats, communique individuellement aux représentants des établissements, le classement et l'appréciation posée sur chacune des 2 grilles écrite et orale. Des remarques et commentaires généraux sont émis dans ce cadre. Des réponses sont apportées aux questions qui pourraient être posées. Pour rappel, le jury est souverain. Ses décisions sont irrévocables et irréfragables.

## 12. OBLIGATIONS ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury est tenu par l'obligation d'impartialité et de discréetion.

Le jury utilise obligatoirement l'ensemble des outils qui lui sont mis à disposition : la grille de notation pour l'évaluation des dossiers écrits, grille déjà complétée avant la délibération finale ; et la grille de notation pour l'évaluation de la prestation orale.

Le jury est souverain et délibère, une fois l'ensemble des présentations orales terminées, dans une salle à l'écart aménagée à cet effet, en l'absence de toute personne extérieure, à l'exception de son secrétariat.

Afin de ne pas perturber les travaux de délibération, la présence de toute personne extérieure est strictement interdite, sans aucune exception ou dérogation pertinente.